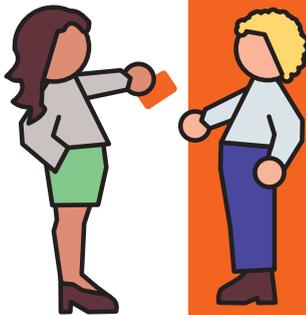




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BIENVENUE





SOMMAIRE

ÉDITO	4
ADHÉRER	5
LA CFDT, C'EST NOUS	6 7
ME REPRÉSENTER	8
ME DÉFENDRE	9
COTISER / VOTER	10
M'INFORMER	11



Comme des milliers de salariés chaque année, vous avez rejoint la CFDT. Grâce à vous, qui êtes présents dans tous les secteurs d'activité, la CFDT peut parler au nom de tous les salariés de leurs problèmes et de leurs attentes. Sur votre lieu de travail, vous allez désormais pouvoir vous exprimer : vos responsables syndicaux sont là pour vous représenter auprès de votre employeur ou de la direction de votre établissement. Vous pouvez vous-même prendre des responsabilités militantes ou rester simple adhérent. Mais dans tous les cas, pour vous donner les moyens d'obtenir encore plus de résultats, vous désignerez vos candidats CFDT à chaque élection professionnelle. Car si la CFDT ne manque pas d'ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser !

Laurent BERGER
Secrétaire général

ADHÉRER

Adhérer à la CFDT, qu'est-ce que ça m'apporte ?

La CFDT, c'est une équipe à mes côtés pour...

... me conseiller

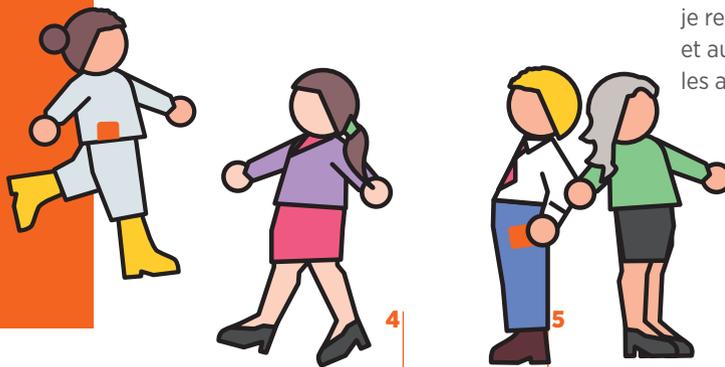
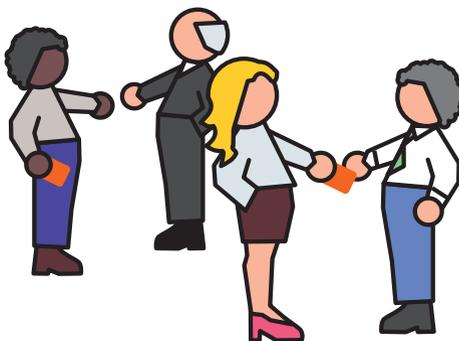
- La CFDT me conseille sur mes relations avec la hiérarchie, mes difficultés dans l'établissement, mes opportunités de carrière, mes droits de formation... Et ça, c'est dans l'entreprise.
- Mais aussi, la CFDT peut m'aider en dehors du travail sur des questions comme mes droits sociaux, mon logement, ma sécurité sociale, ma retraite...

... m'écouter

- Au sein de mon établissement, je suis régulièrement consulté sur les revendications, l'action syndicale, la signature d'un accord sur le temps de travail, l'augmentation annuelle des salaires, la grille des classifications...
- À chaque élection professionnelle, je suis associé au choix des candidats.
- Et en plus, j'ai la parole sur les orientations de la CFDT par l'intermédiaire de mon syndicat professionnel auquel je suis adhérent.

... m'informer

La CFDT m'informe de mes droits actualisés, de la vie de ma profession, des initiatives et prises de position de mon syndicat. Dès mon adhésion, je reçois à domicile le mensuel *Cfdt Magazine*, édité par la confédération, et aussi toutes les informations professionnelles et locales, éditées pour les adhérents par les différentes structures de la CFDT.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT, C'EST NOUS

En juillet 2012, la CFDT comptait 863 674 adhérents.
Mais comment fonctionne-t-elle ? Cette affichette détachable vous invite à découvrir les rouages de votre organisation syndical.

LA CONFÉDÉRATION CFDT



COMMISSION EXÉCUTIVE
DONT : **SECRETÉAIRE GÉNÉRAL**
SECRETÉAIRES CONFÉDÉRAUX
PERSONNELS ADMINISTRATIF
ET TECHNIQUE



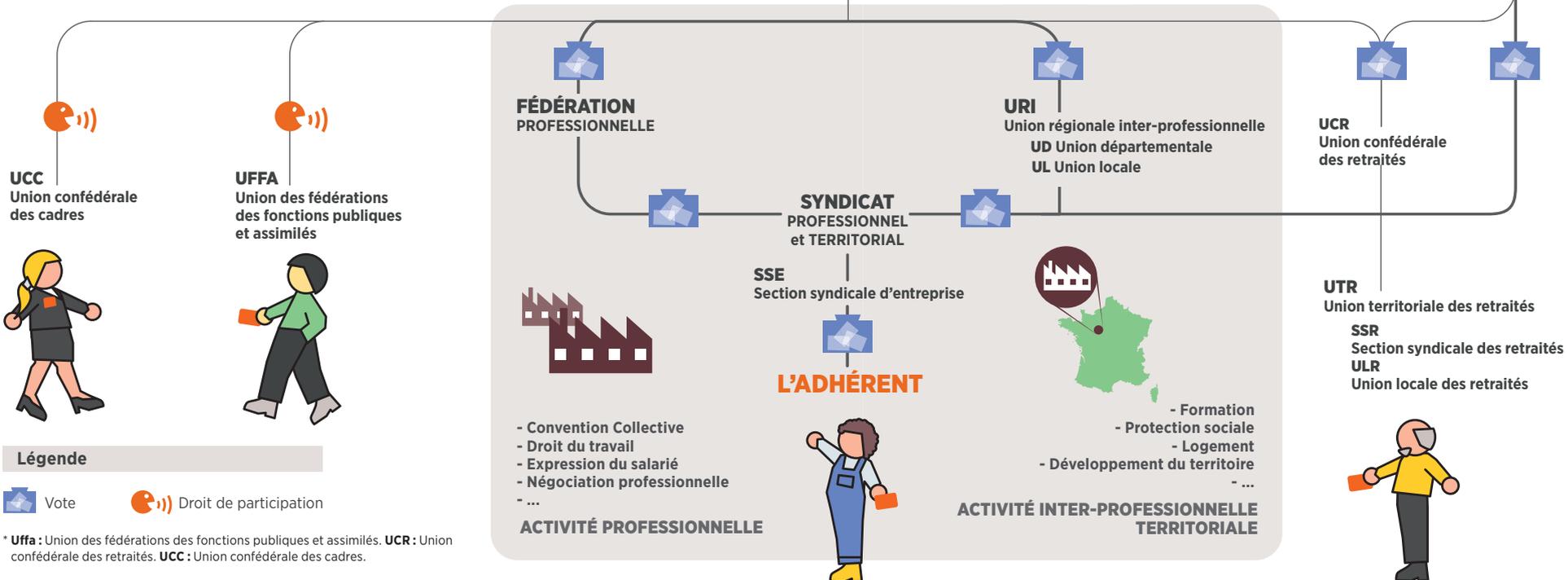
BUREAU NATIONAL
DIRECTION ET ADMINISTRATION
DE LA CONFÉDÉRATION



CONSEIL NATIONAL
REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS,
UNIONS RÉGIONALES INTER-PROFESSIONNELLES,
UFFA, UCR, UCC...*



CONGRÈS CONFÉDÉRAL
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
DES SYNDICATS



Légende



Vote



Droit de participation

* Uffa : Union des fédérations des fonctions publiques et assimilés. UCR : Union confédérale des retraités. UCC : Union confédérale des cadres.

ME REPRÉSENTER

Où que je sois, y aura-t-il quelqu'un de la CFDT pour me représenter ?

Oui, il y aura un représentant CFDT pour moi !

- Que je sois salarié dans le privé ou le public, quel que soit le secteur de mon établissement, géographique ou professionnel, dès lors que la CFDT y est présente, j'ai un interlocuteur CFDT :
 - **dans un établissement privé : un élu CFDT** (délégué du personnel, membre de la délégation unique du personnel, du comité d'entreprise, du comité d'hygiène sécurité et conditions de travail), **un désigné CFDT** (représentant de la section syndicale, délégué syndical, représentant syndical au CE, au comité central d'entreprise ou au CHCST), **un élu CFDT parmi les membres** (secrétaire du comité d'entreprise, secrétaire du CHSCT) ;
 - **dans un établissement public : un élu CFDT** (membre d'une commission administrative paritaire, d'un conseil technique, d'un comité d'établissement, d'un CHSCT ou d'une commission consultative paritaire), **un désigné CFDT** (secrétaire de section).

En cas d'absence, je peux m'adresser à un militant de mon syndicat ou de ma profession.

- Et si dans mon établissement, parce qu'il compte **moins de 10 salariés**, il n'y a pas de section syndicale, il y aura un responsable CFDT dans le syndicat de ma profession auquel je pourrai m'adresser.
- **Dans tous les secteurs de la vie professionnelle**, la CFDT a des militants compétents qui pourront m'épauler. Parce que la CFDT se construit autour de l'adhérent, dans tout le processus de son organisation.
- Moi, **en tant qu'adhérent et même simple salarié**, je me situe à la fois dans un univers professionnel (la branche d'activité de mon établissement) et dans un secteur géographique (la ville dans laquelle je travaille). Or à tous ces niveaux, la CFDT me représente dans une instance pertinente. Depuis ma section syndicale jusqu'à mon union régionale ou départementale, ou même locale et depuis mon syndicat jusqu'à ma fédération de rattachement, il n'y a ni vide géographique ni vide professionnel.
- **À NOTER : quand j'adhère à la CFDT, j'adhère au niveau du syndicat, qui regroupe à la fois mon appartenance professionnelle et locale. Dans certaines régions, depuis 2011, la CFDT expérimente de nouveaux droits pour ses adhérents avec le service téléphonique Réponses à la carte.**

ME DÉFENDRE

En cas de litige, comment suis-je défendu ?



À toutes les étapes, la CFDT est là pour me défendre.

Si je suis confronté à un litige avec mon employeur, si j'ai un problème relevant du droit du travail ou de la convention collective, si je suis victime d'un licenciement ou, plus simplement, si je souffre de mauvaises conditions de travail, la CFDT assure ma défense. Si nécessaire, quand la négociation a échoué, c'est mon syndicat qui m'aidera à monter un dossier de recours au conseil des Prud'hommes.

Qui payera mes frais et comment m'y prendre ? Toute action judiciaire portant sur le droit du travail, la protection sociale ou la formation professionnelle peut bénéficier d'un soutien financier, à demander préalablement auprès de mon syndicat professionnel auquel je suis adhérent.

Et si je décide de prendre part à une grève ?

Une indemnisation est prévue au cas où mon salaire serait retenu par mon employeur (cela n'existe dans aucune autre organisation syndicale !). Je dois alors m'adresser à mon syndicat professionnel auquel je suis adhérent, qui s'occupera des démarches.

Et c'est toute la protection juridique et financière que je puisse attendre de la CFDT ?

- Non ! Depuis l'An 2000, la CFDT a souscrit un contrat dit "assurance professionnelle" qui permet la prise en charge de ma défense, si je suis pénalement mis en cause dans le cadre normal de l'exercice de ma profession.
- Et ce n'est pas la même chose que le contrat d'assurance "vie syndicale" dont j'ai entendu parler. Celui-là permet à tout adhérent participant à une réunion ou à une formation organisée par la CFDT de bénéficier d'une assurance corporelle en cas d'accident.

● **À NOTER : bien sûr, toutes ces prestations me sont accordées sous conditions et doivent impérativement émaner de mon syndicat professionnel auquel je suis adhérent.**

COTISER | VOTER

À quoi sert ma cotisation ?

Ma cotisation, au minimum égale à 0,75% de mon salaire net, sert à financer l'ensemble de l'organisation CFDT. Cette cotisation est répartie de façon à alimenter les différents budgets votés par le Congrès de la CFDT, qui payeront tous les services auxquels j'ai droit dès lors que j'adhère.

Plus nombreux, plus forts !

En fait, c'est un éventail de services en échange d'une cotisation. Bien plus encore, c'est faire poids et corps avec un collectif qui me rend plus fort.

À quoi sert mon vote aux élections professionnelles ?

Ce sont les élections professionnelles qui me permettent d'élire mes représentants à la CFDT. Ceux-là mêmes qui me défendent et obtiendront des avancées concrètes pour améliorer ma vie quotidienne.

En plus de mon acte d'adhésion, c'est donc en désignant les candidats CFDT lors des élections professionnelles de mon établissement, que je soutiens et renforce à mon tour la CFDT dans mon établissement et dans mon secteur professionnel.

Voter, c'est peser !

Si par exemple 30% des voix vont à la CFDT, au moment de la signature des accords ce seront 30% des salariés de mon établissement, et pas seulement moi, qui pèseront d'autant !

VOTER, C'EST DONNER DES BILLES À MES ÉLUS.

M'INFORMER

Comment rester connecté à l'actualité de la Cfdt ?

Le site CFDT.FR

Au cœur du dispositif d'information et de communication de la CFDT, le site CFDT.FR m'offre à la fois un espace grand public mais aussi un espace réservé aux adhérents. Je trouve **mon identifiant** sur ma carte d'adhérent et **mon mot de passe** dans *CFDT Magazine*.

ESPACE ADHÉRENTS



La Newsletter

Je peux aussi m'abonner à la Newsletter de la CFDT depuis la page d'accueil du site CFDT.FR. Ainsi, chaque semaine, sur ma boîte mail, je reçois les informations les plus importantes parmi les plus récentes.





Coordonnées de mon syndicat

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL
4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 42 03 80 00
FAX : 01 42 03 81 44

PRIX : 0,85 € TTC
ISBN 978-2-85465-237-6

CFDT.FR